

PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021

Article L2313-1 du CGCT modifié par l'article 107 de la loi NOTRe

Contexte :

Le budget est impacté par les arrêts de travail d'assez longue durée nécessitant un remplacement du personnel. Cette situation est un frein à la réalisation des travaux en régie.

Priorités budgétaires :

En **fonctionnement** les travaux sur la voirie n'ont pu être réalisés et sont reportés en 2022. Les programmes d'**investissement** les plus importants furent les travaux de rénovation d'un logement locatif et l'acquisition d'un nouveau copieur pour la mairie.

En section de **fonctionnement** les dépenses s'élèvent à **253 824,39 €** et les recettes à **294 094,32 €** aux quelles se rajoutent 40 968,28 € de report.

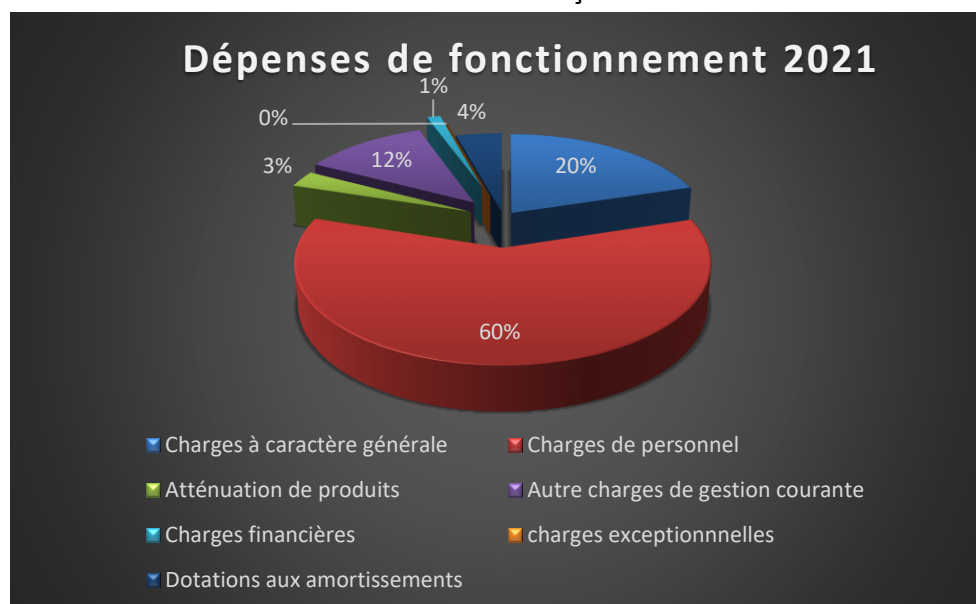
L'Épargne brute s'élève à 37 024,25 €

Les charges de personnel ont été impactées par le remplacement de 2 agents titulaires en absence de longue durée.

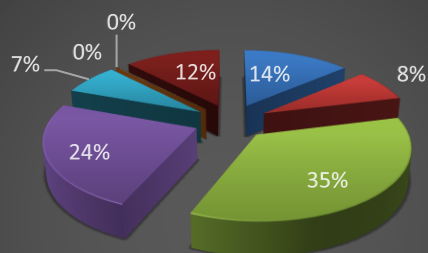
Les postes d'employés communaux correspondent à 3,28 ETP aux quels se rajoutent les remplaçants.

Section Investissement	Section de Fonctionnement
Report Excédentaire N-1 : 19 897,55 €	Report Excédentaire N-1 : 40 968,28 €
Dépenses : 30 521,05 €	Dépenses : 253 824,39 €
Recettes : 53 922,69 €	Recettes : 294 094,32 €
Résultat de l'exercice : 23 401,64 €	Résultat de l'exercice : 40 269,93 €
Résultat cumulé à reporter : 43 299,19 €	Résultat cumulé à reporter : 81 238,21 €
Restes à réaliser en Dépenses : 17 040,00 €	Affectation à l'investissement : 0 €
Restes à réaliser en recettes : 9 170,00 €	
Besoin de financement : 7 870,00 €	Montant à reporter N+1 : 81 238,21 €

Répartition de la section de fonctionnement de la façon suivante :



Recettes de fonctionnement 2021



Impôts locaux : le produit réalisé est de **87 753 €** marqué par la réforme sur la taxe d'habitation

	Taxe habitation	Foncier bâti	Foncier non bâti
Bases	77 924	168 751	15 132
Taux votés en 2021	19,55	35,64	85,59
Produit	15 234	59 568	12 951

En section d'**investissement** en **dépenses** le budget s'élève à **30521,05 €** et en **recettes** à **53 922,69 €** boosté par l'excédent de fonctionnement capitalisé de 30 000 € aux quelles se rajoutent 19 897,55 € de report, qui devaient en partie financer les travaux sur le réseau d'eau qui ont pris du retard.

Les principales dépenses réalisées pour 2021 sont :

- **Travaux Maison SIROUX** pour **9 373,20 €** ; recettes : subvention DSIL : **1 752,93 €**.
- **Travaux réseau AEP** : **1 912 €**
- **Copieur Mairie** pour **1936,46 €**
- Les restes à réaliser en 2022 concerne la participation aux travaux du **centre de secours de St Léonard de Noblat** pour une dépense **1 340 €**, **travaux maison SIROUX** pour **8 700,00 €**, **Travaux réseau AEP** **7 000,00 €**

Au 31/12/2021 le capital restant dû est de 151 192.92 €